

Compte rendu de réunion du conseil communautaire du vendredi 26 octobre 2007 à Ansauville

Etaient présents : Mesdames, FOURNIER, MORCEL
Messieurs VAUTRIN, BRASSEUR, GIRARD, VELLE, GEORGE, ANDRE, ARESI, MACQUIN
HANRIOT, BESANCON, LUCIE, THIERY, HANGEN.

Etaient excusés : Madame HENRY

Etaient absents : Messieurs PRUDHON, COLIN.

ORDRE DU JOUR

- Contrat d'assistance à maître d'ouvrage pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'assainissement.
- Emprunt pour le bâtiment.
- Convention CESU pour le CMA
- Travaux sur le ruisseau de Grosrouvres
- Tarifs OM et déchetterie 2008
- Redevance assainissement 2008
- Bail locaux de Domèvre en Haye
- Questions diverses.

Observation dernier compte-rendu :

Monsieur Lucie émet une observation sur le compte rendu de réunion du 30 août 2007 à propos de la Taxe Professionnelle Unique. En effet il trouve les propos rapportés un peu trop optimistes.

La présidente pense que les conseillers ont très bien compris que la TPU n'était pas vraiment envisageable pour une structure telle que la nôtre, car pour que cela soit envisageable il faudrait davantage de taxes professionnelles payées sur le territoire des Côtes en Haye ; mais la démarche d'information et de réflexion a eu le mérite d'être tentée et les conseillers communautaires peuvent aujourd'hui avoir une idée claire sur cette question.

Sur la demande de la présidente, les conseillers n'ont pas d'aucune autre observation à apporter au compte rendu du 30/08/2007.

Départ de l'agent de développement :

Mme Fournier rappelle que Michaël Rossignol quitte la communauté de communes à la fin du mois. Michaël explique qu'en effet il a choisi de rejoindre une autre structure plus importante et qu'il a été très heureux d'effectuer son premier poste à la CCCHaye. Celui-ci lui a permis, en trois ans et demi, d'apprendre énormément et d'approfondir ses connaissances.

La présidente demande l'autorisation de lui payer 7 heures qu'il n'a pas pu prendre en congé. **Les conseillers acceptent à l'unanimité.**

CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ASSAINISSEMENT :

A la question de Madame Morcel pour la commune de Noviant aux Prés, Monsieur Vautrin explique que l'étude complémentaire pour les communes de Tremblecourt, Domèvre en Haye et Manonville avait été demandée par la DDE, surtout pour ce qui concerne les entrées d'eaux claires parasites, et qu'il fallait notamment un passage caméra sur certaines canalisations.

La prochaine étape concernant l'assainissement est le recrutement d'un maître d'œuvre. Suite à notre demande, la DDE nous a fait parvenir un contrat d'assistance à maître d'ouvrage d'un montant total de 3060 €. Ce contrat comprend, entre autres, l'élaboration du cahier des charges, du dossier de consultation, l'ouverture des plis, le choix du candidat, etc..... **Les conseillers acceptent le contrat de la DDE et autorisent la présidente à le signer.**

EMPRUNT POUR LE BATIMENT :

Pour le financement des nouveaux bureaux à Noviant aux Prés, la présidente a reçu deux simulations de remboursement sur 20 ans pour un emprunt de 125 000 €. Dexia propose un taux d'intérêt fixe à 4,99 % et la caisse d'Epargne un taux à 4,91 %. Cependant d'autres critères sont à étudier. Sur demande des conseillers, la présidente rappellera les deux prestataires afin d'essayer de faire diminuer les taux. Elle explique cependant qu'elle n'est pas experte en la matière et que si quelqu'un souhaite participer à cette étude, il sera le bienvenu. (Personne ne se manifeste).

La présidente ajoute que le devis de la Caisse d'Epargne est valable jusqu'au 8/11/07. Elle rappelle qu'il s'agit là déjà d'un second devis et qu'entre temps les taux ont augmenté. Si l'on attend trop longtemps le risque est que le taux augmente encore.

Les conseillers acceptent le devis de la Caisse d'Epargne si Dexia n'a pas baissé son taux au 8/11. Ils souhaitent aussi pouvoir comparer le TEG des deux prestataires. **Les conseillers autorisent la présidente à souscrire un contrat avec la Caisse d'Epargne aux conditions mentionnées précédemment, avec 13 voix Pour et 2 Absentions.**

CONVENTION CESU POUR LE CMA :

Quelques parents souhaitent utiliser des chèques CESU pour payer leurs frais de garde au centre multi accueil de Manonville. Madame Fournier explique que pour ce faire, il faut d'une part

- acquitter une cotisation pour établir une convention (30 € environ)
- acquitter des frais de gestion sur l'encaissement des CESU (2 % en moyenne). D'autre part, la gestion de ces chèques entraîne de facto un travail supplémentaire puisque la trésorerie de THIAUCOURT ne gère pas les encaissements de chèques CESU.

Les conseillers acceptent le paiement par chèques CESU à condition que les frais de gestion puissent être répercutés aux bénéficiaires car ils ne souhaitent pas favoriser certaines familles par rapport aux autres.

TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DE GROSROUVES :

L'Agence de l'Eau est venue à la CCHAYE consulter le dossier que nous avons reçu : elle a confirmé qu'elle ne subventionnerait les travaux qu'à deux conditions :

- que le résultat d'amélioration soit bien acquis et donc, que les prescriptions du bureau d'études aient bien été respectées,
- que le maître d'œuvre, chargé de la réalisation des travaux, présente une compétence reconnue dans le domaine de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

L'agence de l'eau nous encourage à reprendre contact avec SYN BIO pour revoir la proposition que celui-ci avait faite : une réunion de travail aura lieu le mardi 13 novembre prochain à 17 H à la mairie de Grosrouvres avec Monsieur Mathiot du bureau d'études SYN BIO.

Damien BRASSEUR souhaite que les travaux de nettoyage soient effectués prochainement, les travaux d'aménagement étant moins urgents.

TARIFS O.M. ET DECHETTERIE 2008 :

Un tableau regroupant les dépenses et les recettes 2007 des ordures ménagères, des points tri et de la déchetterie est présenté aux conseillers. On constate qu'il y a plus de tri et moins de refus qu'en 2006 et que par ailleurs, les dépenses et les recettes sont presque équilibrées (6000 € de déficit prévisible environ sur l'exercice 2007).

La présidente propose que la redevance 2008 soit maintenue au même niveau que pour l'année 2007, ce qui serait une reconnaissance des efforts faits par un grand nombre d'usagers du territoire, étant donné les progrès constatés pour le tri sélectif : d'une part, on valorise les produits triés et, d'autre part, les tonnages à éliminer en sont d'autant allégés... (l'élimination des déchets est facturée à la tonne depuis janvier 2007).

Les conseillers décident, étant donné les efforts constatés pour le tri sélectif, de ne pas augmenter la redevance ordures ménagères pour 2008. La communication d'une telle décision devra être largement diffusée afin de continuer à encourager le tri et une bonne gestion des déchets ménagers, par un maximum de familles du territoire. D'autres conseillers sont plutôt partisans d'une augmentation régulière mais plus légère.

RESULTAT DU VOTE 6 voix pour une augmentation, 0 abstention, 9 voix contre.

La part de la redevance 2008 restera la même qu'en 2007, à savoir 48 € pour les OM et 7€ pour la déchetterie.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2008 :

La présidente rappelle aux conseillers que la redevance assainissement sera facturée directement aux abonnés, dès le 1^{er} trimestre 2008, par la Communauté de Communes ; ce qui apportera un plus dans la gestion de notre trésorerie.

En effet, le syndicat des eaux du Trey éprouve de plus en plus de difficultés à gérer les contentieux, ce qui retarde les versements à la CCHAYE.

BAIL LOCAUX DU 33 RUE DE LA COTE A DOMEVRE EN HAYE :

Un courrier a été envoyé le 7/9/2007 à la mairie de Domèvre en Haye, suite au conseil communautaire du 30/08/07, pour demander la prolongation du bail jusqu'au 31 janvier 2008. Or la mairie de Domèvre en Haye a fait parvenir un avenant pour la période du 01/10 au 30/11/07.

Monsieur le maire de DOMEVRE est invité à prendre la parole, il explique qu'il avait bien précisé que le bail pourrait à nouveau être prolongé après le 30/11/07, en accord avec les pompiers.

Selon les informations communiquées par le commandant PIGNE et planning envoyé à la mairie de TREMBLECOURT, les pompiers devraient amener leur camion courant décembre et ouvrir le CPII au plus tôt en janvier 2008.

La présidente précise que le bureau du rez-de-chaussée de la CCHAYE, étant donné le départ de l'agent de développement, pourrait être mis à leur disposition, en attendant le déménagement de la communauté de communes à NOVIANT, ce qui satisfait d'ailleurs entièrement le SDIS...

Cependant, les conseillers autorisent la présidente à signer cet avenant.

La présidente précise qu'elle ne souhaite pas réunir à nouveau le conseil communautaire uniquement pour signer le prochain avenant, car il va de soi que les locaux de Noviant ne seront pas disponibles le 30 novembre 2007 et qu'un nouvel avenant sera forcément nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES :

C.M.A. : la présidente propose une augmentation du prix des repas. Elle rappelle que le fournisseur est Scolarest et que le livreur est le CMS de Mandres aux 4 Tours. Le prix actuel du repas est 3,98. Elle propose de le passer à 4,10 €. **Les conseillers acceptent cette augmentation.**

Matériel intercommunal :

Camionnette : la location de la camionnette pose régulièrement le problème de la remise à niveau de carburant dans le réservoir. En effet, pour une association locale qui l'utilise juste pour quelques kilomètres, il est contraignant de devoir effectuer un déplacement supplémentaire seulement pour faire le plein.

Le prix de la location actuelle est de 0,17 €/km. La proposition est de fixer une part fixe à 15 € et d'ajouter 0,40 €/km. Monsieur Vautrin se propose pour faire le plein à chaque fois que se sera nécessaire. Le fournisseur de gazole sera payé par un mandat émis par la CCCHaye.

Grilles d'exposition : concernant la location il existe un forfait de 15,24 € mais sans durée précise. La proposition est de fixer un délai d'un mois pour ce forfait.

Les conseillers acceptent les modifications du règlement du matériel intercommunal.

OPAV : Meuse Nature Environnement a fait parvenir un devis d'un montant de 4 036 €. Un courrier leur a été envoyé le 17/09 afin de connaître les subventions auxquelles la CCCHaye pourrait prétendre, notamment le taux de subvention de l'Europe. Monsieur Lucie qui remarque que la somme a été prévue au budget souhaite reprendre le suivi de ce dossier, copies des courriers lui seront communiquées.

Indemnité de conseil pour Monsieur Clément, trésorier de Thiaucourt : les conseillers décident de lui accorder 50 % du montant total de l'indemnité, avec 11 voix Pour et 4 voix Contre.

SDAA : Madame Fournier présente, pour information, les entrées et les sorties des communes au SDAA.

SCOT : Madame Fournier et Monsieur Vautrin se sont rendus à une réunion pour la constitution du syndicat mixte de gestion du SCOT de Mthe et Mlle.

Contrat Economique Territorial : la présidente et le vice président se sont également rendus à la signature de ce contrat proposé par le Conseil Général, étant entendu que ce contrat établit les partenariats financiers entre le CG, la Région, l'Etat et l'Europe pour les grands projets du pays du Sud Ouest 54 et pour les années 2007-2008. Bien que n'étant pas adhérentes au Pays du Sud Ouest 54, toutes les intercommunalités voisines (dont la nôtre) ont été invitées à signer ce contrat.

La réunion s'achève et le pot de l'amitié est offert par la commune d'Ansauville.

*A Domèvre en Haye, le 29/10/2007
La présidente,
Marie-José FOURNIER*